

## CONSIGNES SECURITE INCENDIE

Dans le cadre de la sécurité incendie, il est nécessaire d'équiper vos locaux de panneaux consignes de sécurité incendie.

Ce panneau consigne de sécurité incendie doit être établi sous la responsabilité du chef d'entreprise et être communiqué à l'inspecteur du travail.



Bon à  
**SAVOIR**

Voici quelques conseils pour rédiger un panneau de consigne de sécurité incendie :

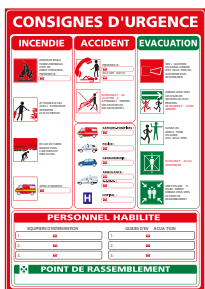
- Le panneau de consigne de sécurité incendie doit être affiché et accessible par tous
- Ce panneau de signalisation doit être visible, lisible et attractif
- Les consignes de sécurité incendie doivent être rédigées de manière simple et concise
- Celles-ci doivent être précises (sans ambiguïté), exhaustives (pouvant envisager tous les cas de figures possibles)

Enfin le panneau de consignes de sécurité incendie devra être remis à jour en cas d'évolution ou en cas de modifications des éléments portés sur les consignes de sécurité.

Selon l'article R4227-38 du Code du Travail, la consigne de sécurité incendie doit indiquer :

- 1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords
- 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action
- 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public
- 4° Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, et notamment le nombre et la localisation des espaces d'attentes sécurisés ou des espaces équivalents
- 5° Les moyens d'alerte
- 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie
- 7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents
- 8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés

— Pour une mise aux normes, Signalétique.biz vous propose :



Réf. A0308



Réf. A0405



Réf. A0320



Réf. A0301

 **LA PETITE  
ASTUCE**

«Avec Signalétique.biz, personnalisez gratuitement, vos consignes de sécurité selon les critères de votre société. Nous pouvons ajouter votre logo.»